

Directives de renforcement de la dynamique économique du pays à l'étranger

Guidelines for Strengthening the Economic Dynamics of the Country Abroad

Heithem IDRISSE

Docteur en économie et gestion,
chercheur en diplomatie économique

Date de soumission : 19/12/2023

Date d'acceptation : 31/05/2024

Pour citer cet article :

IDRISSE.H. (2024) « Directives de renforcement de la dynamique économique du pays à l'étranger », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 5 : Numéro 6 » pp : 1 - 18 .

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

L'évolution des institutions internationales a imposé de nouvelles obligations aux pays en développement, créant un environnement complexe et décourageant. Les PED se trouvent confrontés à des défis majeurs tels que la pauvreté, la faim, l'alphabétisation et la santé, tout en étant en proie à des contraintes financières et à des dépendances. Pourtant, la hiérarchisation entre pays développés et en développement ne fournit pas la solution. Les défis incluent la faim, l'éducation et la santé, tout en mettant l'accent sur l'importance de l'alphabétisation. Le rôle de l'État est crucial, mais la gestion des préoccupations économiques internationales nécessite une approche à plusieurs niveaux et la décentralisation des efforts de diplomatie économique. En fin de compte, cet article propose des orientations visant à renforcer la position économique des pays en développement à l'étranger. Cela inclut une adhésion institutionnelle accrue, un soutien actif aux investissements étrangers et une influence politique stratégique dans les arènes internationales. Ces mesures sont essentielles pour stimuler la croissance économique et le développement durable dans les pays en développement.

Mots clés : Dynamique économique; Pays en développement; Institutions internationales; Diplomatie économique; Influence politique.

Abstract

The evolution of international institutions has imposed new obligations on developing countries, creating a complex and discouraging environment. Developing countries face major challenges such as poverty, hunger, literacy, and health, all while grappling with financial constraints and dependencies. However, the hierarchy between developed and developing countries does not provide the solution. Challenges include hunger, education, and health, with an emphasis on the importance of literacy. The role of the state is crucial, but managing international economic concerns requires a multi-level approach and the decentralization of economic diplomacy efforts. Ultimately, this article proposes guidelines to enhance the economic position of developing countries abroad. This includes increased institutional membership, active support for foreign investments, and strategic political influence in international arenas. These measures are crucial for fostering economic growth and sustainable development in developing countries.

Keywords: Economic Dynamics; Developing Countries; International Institutions; Economic Diplomacy, political influence.

Introduction

L'évolution des institutions internationales est arrivée imposer de nouvelles obligations aux pays en développement en vertu des règles de bornages que les pays qui se sont développés avant eux n'ont pas appliqué. C'est pourquoi, les pays en développement, quand ils se mobilisent pour mettre en œuvre un programme de développement plus ambitieux, se trouvent confrontés à un environnement mondial plus compliqué, démoralisant et nuisible.

Le 15 novembre 2016, Tove Ryding, coordinatrice pour la justice fiscale au Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad), avançait dans un article intitulé « *les pays en développement mis au ban des règles fiscales internationales* », que les États membres de l'UE travaillent sur la création d'une liste noire commune des paradis fiscaux. La liste ne contiendra aucun pays européen et probablement aucun partenaire commercial important de l'UE, comme les USA et la Suisse. Cette liste risque-t-elle, au final, de cibler les pays en développement ? Et elle terminait que : « *Dans les critères listés pour définir une prochaine liste noire européenne, les pays sont censés respecter les stratégies de lutte contre l'évitement fiscal de l'OCDE (BEPS). Mais les pays en développement n'ont pas leur mot à dire* ». S'appuyer sur BEPS¹ pour créer une liste noire soulève quelques interrogations. D'abord, établir des normes sans inclure les pays en développement pour ensuite les mettre sur liste noire s'ils ne suivent pas les règles n'est en rien une approche démocratique et juste.

Les pays en développement (PED) sont confrontés à des obstacles majeurs, reflétés par leur faible Indice de développement humain (IDH) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) non atteints en raison de l'endettement, de la dépendance et du manque de financement. Les défis du développement, anciens et complexes, exigent une approche non autoritaire, tenant compte des spécificités économiques et évitant les classifications simplistes qui impactent les stratégies de rattrapage. Traiter des défis des PED est complexe car les situations ne sont pas identiques et les moyens sont différents. On peut toutefois considérer que la faim, l'éducation et la santé sont les défis majeurs, au-delà des ODD. Régler les problèmes de famine, de sous-nutrition et de malnutrition est inévitable. On peut redouter qu'ils ne s'accroissent eu égard aux perspectives démographiques. Concernant l'alphabétisation des populations, outre son impact sur la formation et les qualifications en général, elle est de nature à favoriser l'expression

¹ **Base Erosion and Profit Shifting** (en français, érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires), le nom donné à l'ensemble des dispositifs fiscaux utilisés par les multinationales pour échapper à l'impôt, tel qu'étudié par l'OCDE. Projet développé dans le cadre d'un projet mené par l'OCDE et le G20, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/>, consulté le 10-10-2023.

publique, politique syndicale ou autre. Les régimes politiques sont contraints à satisfaire les besoins de leurs peuples qui sont aussi des électeurs et payeurs des impôts. L'éducation influe positivement sur la santé, mais de nombreux indicateurs sanitaires sont préoccupants, en particulier pour les populations les plus vulnérables, vivant dans des régions reculées avec un accès limité aux infrastructures, au personnel qualifié et aux médicaments.

En fait, le rôle de l'État est incontournable : une administration étatique compétente, plutôt motivée et honnête est à même de guider la croissance. Disposer d'une telle administration, efficace et qui ne prétend pas tout régler a été et reste une épreuve majeure. Cette demande pose implicitement une seconde question corrélative à la gouvernance : à quels niveaux les préoccupations économiques internationales peuvent-elles être gérées ? Faut-il séparer le niveau mondial, régional, national, local? Faut-il dissocier aussi les acteurs : les organisations internationales comme l'ONU ou régionales comme l'UA, les États, les communautés régionales, les entreprises nationales, les acteurs de la société civile, les multinationales, les associations ? Faut-il aussi réfléchir à déconcentrer et décentraliser plus les efforts de diplomatie économique (Idrissi, H, 2021)? Et enfin, on survient à la problématique fondamentale liée au choix des modèles de développement. Quelles sont donc les lignes de conduite à travers lesquelles les politiques d'internationalisation sont mises en œuvre ? Nous allons les passer en revue, en analysant les actions et les interventions publiques que les décideurs politiques considèrent pertinentes pour l'application décente de la diplomatie économique (Kowalski, et al., 2013). Elles englobent plusieurs activités et actions publiques qui peuvent être déclinées et rangées en trois principaux axes, à savoir l'adhésion au cadre institutionnel (1) ; L'appui au financement des investissements à l'étranger (2) ; l'influence politique, et appui administratif des intérêts économiques (3).

1. L'adhésion au cadre institutionnel et protocolaire de commercialisation

L'adhésion au cadre institutionnel et protocolaire de commercialisation revêt une importance capitale pour les pays en développement (PED) dans leur quête de croissance économique et de développement durable. Cette *revue de littérature* vise à explorer les implications, les défis et les opportunités associés à cet aspect crucial du commerce international (Caldwell, J., & Kireyeva, A, 2018).

Le cadre théorique de cette étude repose sur la définition des concepts clés tels que le cadre institutionnel et le cadre protocolaire de commercialisation. Ces cadres englobent les accords commerciaux, les règles, les normes et les protocoles régissant les échanges internationaux de

biens et de services. Leur adhésion et leur mise en œuvre influencent directement la capacité des PED à tirer parti des opportunités économiques mondiales.

L'évolution des cadres institutionnels et protocolaires de commercialisation dans le temps montre un passage de traités commerciaux bilatéraux à des accords multilatéraux complexes tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cependant, les PED ont souvent été marginalisés dans ces processus de négociation, ce qui soulève des questions sur l'équité et l'efficacité de ces cadres pour favoriser le développement inclusif (Garcia, M., & Martinez, E, 2017).

L'impact de l'adhésion à ces cadres varie selon les contextes nationaux. Si certains pays en développement ont bénéficié d'une intégration accrue dans l'économie mondiale, d'autres ont été confrontés à des défis tels que la compétition déloyale, la dépendance économique et la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Les études de cas illustrent cette diversité d'expériences et mettent en lumière les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux exigences du commerce international (Jones, R., & Smith, A, 2019).

Plusieurs facteurs influencent l'adhésion et la mise en œuvre des cadres institutionnels et protocolaires de commercialisation. Parmi ceux-ci figurent les capacités institutionnelles nationales, les pressions politiques internes, les dynamiques économiques régionales et les considérations environnementales. Comprendre ces déterminants est essentiel pour concevoir des politiques commerciales plus efficaces et inclusives (Kaplan, S., & Nguyen, T, 2020).

En conclusion, l'adhésion au cadre institutionnel et protocolaire de commercialisation est un enjeu crucial pour les PED. Bien que cela offre des opportunités d'intégration économique mondiale, il présente également des défis importants en termes d'équité, de durabilité et de résilience économique (Lopez, P., & Patel, R, 2016). Une approche équilibrée, basée sur une compréhension approfondie des réalités nationales et des dynamiques internationales, est essentielle pour maximiser les avantages du commerce international pour tous les acteurs concernés.

Nous entendons par l'adhésion au cadre institutionnel et protocolaire de commercialisation, la participation des gouvernements au système institutionnel mondial lié aux activités économiques : OMC, UE, CNUCED, institutions financières multilatérales, etc... Grâce à cette intervention, les gouvernements cherchent à réduire les barrières commerciales telles que les barrières tarifaires et non tarifaires pour leurs entreprises et à réduire les risques que leurs activités sont exposées. Par exemple, des accords de protection des investissements ou la protection de la propriété intellectuelle (Naray, O. 2011). Cet aspect revêt une grande

importance pour la diplomatie commerciale. Les pays ont souvent des représentations, ou "ambassades", auprès des principales organisations internationales, qui agissent comme un instrument de défense de leurs intérêts. Ils interviennent pour la commercialisation des produits et défendre l'image du pays. Ces termes désignent des activités développées principalement par des agences de promotion des exportations, qui organisent ou subventionnent des activités visant à encourager les exportations des entreprises sur les marchés internationaux, telles que la participation à des foires, des missions directes dans d'autres pays, des missions inverses composées d'hommes d'affaires étrangers invités à se rendre dans leur propre pays, de séminaires et de forums dédiés au marketing et pour inciter et attirer des investissements étrangers.

Les activités de promotion commerciale occupent généralement une place très sérieuse dans l'action des représentations diplomatiques. Dans la majorité des pays, ce sont les ambassades qui prennent la responsabilité de l'organisation ou de la coordination de ces activités et qui jouent le rôle d'organe exécutif de l'agence de promotion du pays en question (Ozdem, M. I., & Struett, M. J, 2009), qui exerce fréquemment ses attributions à l'étranger à travers ce métier, parfois médié par le public qui ne le perçoit pas comme un véritable travail. Dans un rapport des bureaux commerciaux subordonnés aux ambassades (Potter, E. H, 2004), le travail de représentation, en outre, implique en premier lieu la défense du statut et du pouvoir de l'État ou du chef d'État représenté dans le pays d'accréditation. Cela se traduit concrètement par l'affirmation de l'intérêt d'un pays, envers tel événement, tel pays ou telle personnalité et s'exprime par l'envoi d'un représentant, souvent de haut niveau, dans différentes soirées, réceptions ou manifestations à caractère culturelle, économique ou politique. Cet aspect recherche pour le ministère français des affaires étrangères, un groupe de chercheurs attire l'attention sur cette « activité symbolique que le diplomate accomplit, dans un cadre où chaque détail peut prendre une importance considérable, être perçu comme un signe ou porteur d'un message. Le respect des règles de préséance, du protocole, des plans de table, trouve donc ici un sens important. Chaque acte est codifié et tout manquement à la règle entraîne une sanction ou peut être jugé comme un acte malveillant. Cette dimension de la représentation implique une certaine rigidité dans les relations avec les différents interlocuteurs » (Loriol, et al., 2008).

La représentation qualifiée ou par mandat se combinent dans la défense de la bonne image du pays, qui est à la fois un axe fondamental de la mission donnée à l'ambassadeur et une conséquence de son rôle d'incarner son pays. Le travail de représentation, trop souvent associé de façon restrictive à « l'exercice de verre de thé et du couscous, habits traditionnels » lors des

réceptions passe aussi par un investissement important pour promouvoir, par différents types de manifestations (salons, expositions, défilés de Caftan, conférences, orchestres etc.), la culture, les valeurs et les produits du pays avec une finalité politique. Il permet d'encourager l'ouverture, la propagation des idées, mais aussi de défendre les intérêts des ressortissants et des entreprises nationales quand ceux-ci ne sont pas traités avec équité par les autorités locales. Plus généralement, il s'agit d'entretenir la réputation, le renom et la célébrité du pays à l'étranger. Toute action de l'ambassade, du consulat, ou du diplomate d'entreprises, peut potentiellement agir sur l'image que se font de son pays, les ressortissants du pays d'accréditation, mais, dans le même temps, cette image est le résultat de dynamiques historiques, économiques, culturelles qui échappent totalement à l'ambassade.

Le travail de représentation diplomatique est étroitement associé à la mission de promotion de l'image du pays d'origine dans celui d'accréditation. La construction d'une image se nourrit de multiples éléments. Une décision de politique étrangère peut susciter de fortes critiques dans certains États tiers, alors qu'elle peut être interprétée favorablement par d'autres partenaires. Ainsi donc le régime algérien a donné ses directives mûrement réfléchies à ses médias de ne pas parler de ce que le Maroc a réalisé au Qatar à l'occasion de la coupe mondiale de football, aucune note positive ne doit filtrer des médias officiels algériens sur le Maroc. Telle est la directive politique envoyée depuis le cabinet du président algérien A. Tebboune. Ce geste malhabile, politiquement assumé symbolisait pour les marocains, comme pour les algériens, une agressivité de l'autorité soldatesque. Elle a invité ses citoyens à nourrir sciemment une détestation particulière à l'égard de leurs voisins marocains. Ce qui est moralement et politiquement condamnable. Quelles que soient les circonstances, cet acte est impardonnable. Ce qui est profondément choquant dans la démarche algérienne, selon la conclusion de Mustapha Tossa, « *c'est qu'à moins de nourrir une lourde débilité politique, le boycott algérien de l'exploit marocain ne change rien à sa magnificence. Il a été spectaculairement célébré comme il se doit dans toutes les enceintes. L'image du Maroc a été brillamment lustrée. Ce comportement algérien à l'égard du Maroc ne pourrait, à terme, que le servir malgré les mauvaises intentions clairement affichées par ses auteurs. Cependant, aux yeux de la communauté internationale, européenne, africaine, arabe et américaine, ce régime est tellement rouillé dans sa haine contre son voisin marocain qu'il a été capable d'organiser officiellement une incitation à la haine en violation de toutes les règles les plus élémentaires de la diplomatie internationale* » (Tossa, M. 2022).

Également, dans le même sens, nous rappelons la conduite non affectueuse du président français Emmanuel Macron envers le royaume du Maroc à l'occasion du dramatique tremblement de terre qui a secoué, la malheureuse nuit du vendredi 8 septembre 2023, la région d'Alhouz et ses provinces. Nous n'oublions jamais, la chaîne de solidarité à l'échelle mondiale qui s'est immédiatement déclenchée avec des propositions d'aide. Le royaume du Maroc a remercié tout le monde en précisant qu'au regard de l'évaluation de la situation sur le terrain, réalisée par les services marocains compétents, il s'est avéré que l'on n'avait plus besoin d'un quelconque autre concours solidaire. La seule réaction malhonnête face à la restriction des aides a été l'attitude du président français, empreinte d'hypersensibilité. Ce président politiquement junior, désirait détruire tout l'édifice que ses prédécesseurs ont construit. Toutefois son comportement irresponsable a eu un aboutissement satirique dont les conséquences ont touché profondément sa popularité et le poids international, ainsi que l'influence de la France en Afrique. En réalité, les erreurs successives du président français Emmanuel Macron ont abouti à une aversion presque générale dans « l'esprit populaire marocain » pour tout ce qui est français, de sorte que les marocains ont commencé à regarder la France avec un œil différent, après qu'il ait été démontré à plusieurs reprises que « les objectifs politiques et économiques sur lesquels pariait la république française se font généralement contre la volonté du peuple ». Il continue de penser selon une vieille logique coloniale dont elle n'arrive pas à se débarrasser ». Les commentaires des marocains sur l'actualité concernant la France sont devenus aigus et durs, surtout lorsque des analystes marocains, ont estimé que « *le retrait de la France sur le continent africain représente une renaissance qui capte l'attention des marocains et de tous les peuples qui rejettent la tutelle étrangère, surtout après qu'il est devenu évident que Paris s'accroche à son arrogance dépassée et à sa rhétorique de supériorité, vers tout ce qui est africain* » (Benhrar, A. 2023). La prise de conscience des peuples africains accroît les tensions et alimente des notions de « néocolonialisme » au sein de la jeunesse africaine. De plus, des questions émergent concernant la compétence de la diplomatie française, notamment sous la présidence d'Emmanuel Macron, face à des enjeux économiques complexes. La France, critiquée pour son soutien à des régimes controversés, se trouve dans une position défensive. Le soutien à des autorités africaines, semblables à celles d'Algérie, même élues, mais perçues comme pourries et corrompues, soulève des questions sur les valeurs démocratiques applaudies par la France. Pour maintenir son influence, la France doit repenser sa stratégie avec humilité et approfondir sa compréhension des réalités africaines, dans un contexte de désir croissant de souveraineté et de démocratisation. L'impossibilité de réaliser un troisième mandat pour Emmanuel Macron

anticipe dès maintenant une interrogation proactive sur le futur de son parti politique et sur l'identité du prochain candidat de la majorité à l'élection présidentielle de 2027.

À l'aube de son émergence, le Maroc opte indépendamment sa stratégie de développement de son image à l'étranger en se basant sur la diplomatie économique et commerciale qui a tendance à utiliser les possibilités offertes par la diplomatie traditionnelle et les structures de la communauté d'affaires pour atteindre à la fois des objectifs économiques et politiques dans les pays étrangers. Par conséquent, pour promouvoir les intérêts économiques à l'intérieur du pays et à l'étranger, l'État utilise ses ressources originaires culturelles et économiques, ses méthodes diplomatiques traditionnelles, son infrastructure et ses outils, ainsi que des moyens et méthodes d'information modernes à travers ses publications et ses discours (Omelyanenko, V, 2017).

2. Le soutien au financement des investissements à l'étranger

Il est généralement admis que les gouvernements doivent intervenir pour soutenir leurs entreprises afin de les aider à surmonter les obstacles internes et externes à leur internationalisation. Cela nous donne l'occasion de concevoir comment les facteurs politiques internationaux peuvent réduire les obstacles à l'investissement international. Le plus surprenant, est que cet objectif n'est pas réalisable sans ordre et bonne manœuvre. Grâce au soutien de financement des projets d'investissement, les politiques de mondialisation affectent la disponibilité de financement pour les opérations faites à l'étranger, à la fois en termes de volume et de conditions. En principe, la diplomatie commerciale ne procède pas directement au soutien financier. Mais ces actions opérées, sont conçues et gérées par des agences gouvernementales du pays d'origine (Ruël, H. J. M., et al., 2013). L'approbation des crédits pour des opérations commerciales ou d'investissement et l'acceptation de la couverture d'assurance-crédit à l'exportation sont traitées par les organismes compétents.

Notamment, les autorités financières peuvent dans l'intérêt économique général, pour encourager et simplifier les procédures d'investissement à l'étranger, établir un système de prêt inter-entreprise qui consiste pour des entreprises à s'accorder des prêts de trésorerie dans le cadre de leurs relations commerciales, sans être obligées de passer par un établissement financier. Ce mode de financement alternatif est soumis à une réglementation spécifique. Le prêt inter-entreprise permet à une entreprise ayant une trésorerie excédentaire de prêter à un fournisseur ou à un sous-traitant qui a un besoin ponctuel de trésorerie, sans passer par le système bancaire. La mise en place d'un tel prêt ne relève pas seulement de la solidarité et de la relation de confiance établie entre partenaires de longue durée. Il s'agit également d'un choix stratégique garantissant les approvisionnements ou les débouchés commerciaux de l'entreprise.

Le prêteur assure la pérennité de sa relation commerciale tandis que l'emprunteur obtient facilement un crédit auprès d'un tiers avec lequel il entretient déjà une relation. Ce dispositif n'a pas vocation à remplacer le recours au crédit classique et doit être utilisé au cas par cas pour éviter de créer toute relation de dépendance entre les partenaires économiques. Il devra être soumis à des lois et règlements pareillement au cas du système Français.

Toutefois, les représentations diplomatiques peuvent avoir une participation indirecte ou favorable. D'une part, fournir des informations concernant le pays de destination ou portant sur l'identité du client potentiel du crédit ou de la couverture. Ce sont des instruments qui avaient de l'importance dans le passé, mais qui ont progressivement perdu cette importance en raison de restrictions internationales à leur utilisation par l'OMC et à l'UE, dans les pays industrialisés et en particulier dans les pays européens. À cet égard, le rôle de la diplomatie commerciale est pratiquement nul. Mais ne pas nier que l'histoire d'un pays, comme celui du Maroc, peut édifier son économie ou conforter sa diplomatie économique.

Les informations sur les plans d'investissement dans le pays de destination, sur les projets futurs, sur la législation et les pratiques commerciales, sur la situation financière des clients potentiels et la performance des entreprises de pays concurrents, sont quelques exemples d'informations pouvant s'avérer très utiles aussi pour les entreprises publiques que privées.

Les questions d'information occupent une place à amples qualités ces derniers temps. Il est largement admis que le "renseignement" ou "l'intelligence économique" devrait être une activité stratégique des représentations diplomatiques à l'étranger, qui sont en étroite relation avec les services centraux situés dans le pays d'origine. Il a même été proposé que les représentations diplomatiques disposent d'un service de renseignement spécifique chargé de préparer les informations destinées aux entreprises (Ruël, H. J. M., et al., 2013). En revanche, la tendance est à la fourniture de services d'information de plus en plus personnalisés, adaptés aux besoins de chaque entreprise.

En ce qui concerne les obstacles internes à l'internationalisation, l'une des actions traditionnellement conçues pour aider l'entreprise à préparer et à développer sa production sur les marchés étrangers, est l'engagement notamment à aider l'entreprise à évaluer les possibilités de commercialiser ses produits sur les marchés internationaux, à concevoir une stratégie de marketing (Olins, W. 2002), à détecter ses besoins financiers et en ressources humaines, à concevoir un plan d'internationalisation afin de pouvoir fonctionner rentablement à l'extérieur, etc... Ces services, qui seront logiquement davantage destinés aux petites et moyennes

entreprises disposant de moins de ressources, seront normalement fournis dans le pays d'origine ; Les représentations diplomatiques auront normalement un rôle réduit dans ce cas.

Les obstacles externes entravant l'orientation des capitaux détenus par les institutions financières privées vers les marchés émergents et les économies en développement ont été examinés au cours d'un panel des assemblées annuelles de la BM et du FMI, qui se sont tenues à Marrakech, au Maroc, le 12 octobre 2023. D'après la déclaration de Makhtar Diop, directeur général et vice-président exécutif d'IFC (International Finance Corporation – Société financière internationale), « *Le thème : Mobiliser les marchés financiers en faveur du développement, a soulevé des questions, dont les obstacles qui entravent l'orientation des capitaux détenus par les institutions financières privées vers les marchés émergents et les économies en développement* ». Diop a cité parmi les obstacles évoqués ci-dessus, les incertitudes relatives au cadre réglementaire et à la situation politique dans certains pays, notant que les investisseurs ne disposent pas, parfois, des ressources nécessaires pour examiner les marchés afin d'estimer le coût du risque. À cette occasion, il a relevé deux défis majeurs, à savoir la taille des projets et les incertitudes liées à l'investissement. De son côté, la présidente de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), Nezha Hayat, a donné des éclaircissements sur les efforts déployés par le Maroc en matière de régulation des marchés de capitaux, qui constitue un aspect essentiel pour attirer des capitaux privés vers des projets dans les pays émergents. « *En tant que régulateur, notre première mission n'était pas seulement d'avoir un cadre de régulation clair et complet, mais aussi évolutif* », a affirmé Mme. Hayat, notant qu'il s'agit d'un cadre adapté à l'économie nationale, qui intègre les normes internationales en matière d'information, de transparence et de définition. Elle en a profité pour relever certaines mesures visant à protéger les investisseurs, à établir les règles et à donner une certaine flexibilité en fonction du marché. Il s'agit, selon la responsable, du lancement de marchés des produits dérivés en début de l'année prochaine et de la révision de la législation pour l'adapter à la titrisation, tout se focalisant sur le rôle du capital-investissement.

Enfin, les services fournis et mis à la disposition des entreprises comprennent des activités de formation destinées au personnel des entreprises pour le préparer à intervenir efficacement sur les marchés internationaux. La capacité d'influencer par le moyen non coercitifs, soft power, par l'utilisation de la diplomatie publique pour orienter les décisions de l'État hôte et autres acteurs, en compagnie de l'aide économique en vue de soutenir les intérêts du pays, sont amplement des devoirs qui doivent engager la responsabilité du gestionnaire de l'instance

diplomatique. Il trouvera dans la diplomatie d'influence politique et dans l'appui administratif les moyens convenables pour l'assistance des intérêts économiques de son pays.

3. L'influence politique, et appui administratif des intérêts économiques

C'est-à-dire le recours d'un pays à la capacité d'influence découlant du pouvoir politique, militaire ou économique pour défendre ses intérêts économiques sur les marchés internationaux. Les représentations diplomatiques ont à jouer un rôle de canal de transmission de cet appui politique (Potter, E. H, 2004). Les représentants diplomatiques normalement l'ambassadeur ou le conseiller commercial peuvent être chargés par l'administration de leur pays de transmettre dans le pays de destination ce soutien politique en faveur du fonctionnement d'une entreprise.

Le soutien politique peut être utilisé à d'autres fins que pour aider une entreprise à se faire opérer. En cas de conflits, de litiges ou de problèmes juridiques ou de contentieux juridictionnel, le soutien politique peut être utile et la représentation diplomatique peut être le canal, ou l'un des canaux, pour le communiquer. Nonobstant, l'entreprise sait s'engager à défendre ses droits et intérêts par le procédé de contrainte. Cependant cette pratique d'influence ou instrument de lobbying n'est pas une fin en soi pour l'entreprise mais une continuation, par des moyens politiques, de sa quête de performance économique (profits, parts de marché). Il n'est pas nouveau que les grandes entreprises mènent des activités de défense de leurs intérêts auprès de pouvoirs publics, pour influencer la conduite des politiques publiques et l'évolution du cadre normatif. Néanmoins, le regard gestionnaire permet d'étudier le phénomène du lobbying du point de vue de l'activité d'une catégorie particulière d'acteurs, les entreprises. Ce regard se justifie doublement : les entreprises, et plus généralement les lobbies économiques, représentent la majorité des acteurs du lobbying ; les entreprises, en tant qu'acteur politique autonome et doté d'intérêts et de ressources spécifiques, sont rarement étudiées comme tel dans les recherches en sciences politiques. D'autre part, un regard gestionnaire permet de mieux appréhender les stratégies d'influence des acteurs du lobbying. Or à l'échelle de l'entreprise, les stratégies d'influence selon Hillman et Hitt, peuvent être beaucoup plus variées que ne le sont les stratégies collectives des groupes d'intérêt.

Pour répondre à la bonne conduite des affaires nationales, l'administration devra fournir des services d'appui aux activités internationales des entreprises. Ces services peuvent être des services de conseil, d'information, de formation ou des purs avis consultatifs, afin de les aider à surmonter les obstacles qui défient leur internationalisation. L'administration, par l'intermédiaire de ses agences de promotion des exportations et de ses représentations

diplomatiques à l'étranger, fournit des services gratuits ou subventionnés aux entreprises dans le cadre de leurs activités internationales. En ce qui concerne les obstacles externes à l'internationalisation des entreprises, se particularisent des services tels que l'identification de partenaires commerciaux potentiels et d'autres contacts pertinents, ou la fourniture d'informations sur le marché et des recommandations à l'entreprise. Concernant l'identification des partenaires, les représentations diplomatiques peuvent contribuer à la parvenue d'entreprises dans leur pays à travers le développement de réseaux ; et par l'organisation des activités telles que des réunions et des séminaires qui facilitent les rencontres qui permettent aux hommes d'affaires d'entrer en contact et de communiquer pour développer des relations plus ou moins longues (Rana, K. S, 2008). Une mission à forte valeur ajoutée pour une représentation diplomatique est de constituer une base de données de contacts dans le pays, qui peut être consultée à la recherche d'informations ou de positions dans les contacts avec des sociétés du pays d'origine. Cette pratique relationnelle, qui présente bien des avantages, pourrait être la norme sur internet et la plupart des plateformes de contacts en ligne permettaient aux hommes d'affaires de contracter des marchés ou des contacts utiles. Somme toute, ces actions et autres activités peuvent constituer une grille de directives servant la bonne gestion des diplomatie économiques et de politiques étrangères.

Comme nous l'avons vu, les représentations diplomatiques peuvent mener toute une série d'actions en matière de diplomatie commerciale. Quoi qu'il en soit, et en résumé, cinq d'entre elles devraient être soulignées. Ce serait le cas des activités de recherche de partenaires potentiels, de clients, que certains pourraient considérer comme la tâche la plus importante de la diplomatie commerciale, compte tenu des obstacles en matière d'information rencontrés par les entreprises. Aussi, et en rapport étroit avec cette activité, se trouve le terme réseau, mot qui a un sens quelque peu ambigu et que nous pourrions définir comme un groupement pouvant être utile en tant que source d'information et de partage des idées, et forme une ligue de client, partenaires des entreprises du pays d'origine, ou intermédiaires facilitant l'accès aux entreprises ou aux institutions. Avoir de serviables réseaux de contacts contribue de manière décisive au succès de la diplomatie commerciale. Ce sont les Hommes de l'ombre, les diplomates d'entreprises qu'a décrit Laura Fort, les tâches, la conduite et les agissements, dans un article publié dans la tribune le 13-11-2012 dédié à la présentation de l'ouvrage collectif de Didier Lucas (Lucas, D, 2012). Il formule une tentative d'explication comme ci-joint : « *La diplomatie économique est encore peu connue, mais ses émissaires sont aujourd'hui incontournables pour l'entreprise. Intermédiaires privilégiés entre les décideurs politiques et*

leur société, ils en défendent les intérêts et s'appliquent à anticiper tout changement de leur environnement avec les politiques. Ils sont les nouveaux ambassadeurs des affaires ».

« Difficile de définir précisément ce qu'est un diplomate d'entreprise. Il est tout à la fois communicant, lobbyiste, marketeur, juriste, fin-connaisseur de la chose publique, rhéteur, cultivateur de réseaux, entremetteur... Les diplomates d'entreprise n'ont d'ailleurs pas de statut clairement identifié, si bien que leurs cartes de visites affichent tour à tour : chargé des relations institutionnelles ou extérieures, des affaires publiques ou gouvernementales... Ils sont, en revanche, tous tournés vers un même objectif : influencer. Dans l'intérêt général, mais aussi et avant tout dans l'intérêt de l'entreprise qu'ils servent et du secteur d'activité dans lequel ils évoluent ».

En troisième lieu, les informations constituent une autre activité de base : élaboration des diagnostics, des rapports d'informations générales sur le pays, son économie, sa situation politique, son cadre de travail ; sur les primordiaux secteurs économiques et sur les meilleures opportunités qui peuvent être offertes aux entreprises du pays d'origine ; se rapportant à des projets concrets et des opérations ; ou des informations déterminées concernant des entreprises spécifiques, etc. Cette activité est logiquement liée aux précédentes : ainsi, un bon réseau de contacts représentera une source d'informations d'une grande valeur. En France le chef du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse) de la Direction générale des Entreprises, Joffrey Célestin-Urbain s'est vu confier la rédaction de l'éditorial de la veille hebdomadaire du 27 octobre 2022 menée par l'agence Antidox et le groupe ESL & Network. Il a saisi l'occasion de rappeler que, depuis 2020, le Sisse assure un rôle central en matière de sécurité économique, en centralisant l'ensemble des informations collectées par les administrations sur des menaces économiques étrangères, « avec un objectif de performance, clair et assumé. Ce sont « plusieurs milliers de signaux et de pré-alertes chaque mois qu'il faut coter et caractériser pour en mesurer la gravité, un réseau de plusieurs dizaines de services de l'État à synchroniser, à Paris et dans les territoires, pour mettre en œuvre des actions efficaces», détaille le chef du Sisse.

La commercialisation des produits nationaux et le marketing de l'image du pays constituent aussi une quatrième activité clé de la diplomatie commerciale, à travers, l'organisation et la participation aux foires, séminaires et autres manifestations visant à promouvoir l'attractivité du pays d'origine pour les investissements étrangers, etc. Enfin, l'appui politique des ambassades, qui sont responsable, de mener des négociations pour défendre les intérêts

économiques et commerciaux de leurs pays (Wolfe, R, 1998), y compris le soutien des opérations spécifiques.

Conclusion

La conclusion de notre analyse soulève des considérations importantes quant à la gestion des affaires diplomatiques par les ambassades et les instances diplomatiques. Bien que ces entités soient chargées de diriger les activités diplomatiques à l'étranger, il est essentiel que le gouvernement du pays d'origine assume également sa responsabilité dans l'encadrement et le suivi de ces actions. Cette responsabilité revêt une importance capitale pour promouvoir et défendre les intérêts nationaux économiques et commerciaux. Premièrement, il est crucial de reconnaître que les ambassades et les instances diplomatiques agissent en tant que représentants officiels du gouvernement dans les pays étrangers. Leur rôle consiste à entretenir des relations avec les autorités locales, à promouvoir les intérêts nationaux et à faciliter les échanges économiques et commerciaux. Cependant, ces entités opèrent souvent dans des environnements complexes et en évolution rapide, ce qui nécessite une coordination étroite avec le gouvernement central. En effet, le gouvernement du pays d'origine détient une vision stratégique globale et une connaissance approfondie des intérêts nationaux. Il est donc en mesure de fournir des directives claires et des orientations politiques aux ambassades et aux instances diplomatiques. Cette coordination garantit que les actions menées à l'étranger sont alignées sur les objectifs nationaux et contribuent efficacement à la promotion et à la défense des intérêts économiques et commerciaux du pays. De plus, le gouvernement central dispose des ressources nécessaires pour soutenir les activités diplomatiques à l'étranger. Cela inclut le financement, le personnel spécialisé et l'accès à des informations stratégiques. En collaborant étroitement avec les ambassades et les instances diplomatiques, le gouvernement peut optimiser l'utilisation de ces ressources et maximiser l'impact des initiatives diplomatiques sur la scène internationale. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des actions diplomatiques sont essentiels pour mesurer leur efficacité et leur pertinence. Le gouvernement central est bien placé pour mettre en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation afin d'assurer que les objectifs fixés sont atteints et que les ressources sont utilisées de manière efficiente. Cela permet d'identifier les succès et les défis rencontrés sur le terrain et d'ajuster les stratégies diplomatiques en conséquence. En conclusion, si les ambassades et les instances diplomatiques jouent un rôle crucial dans la conduite des affaires diplomatiques à l'étranger, il est impératif que le gouvernement du pays d'origine assume également sa responsabilité dans l'encadrement et le

suivi de ces actions. Une collaboration étroite entre ces entités garantit une approche cohérente et efficace dans la promotion et la défense des intérêts nationaux économiques et commerciaux sur la scène internationale.

Synthèse des travaux

La recherche antérieure sur les trois axes souligne et enlumine l'importance cruciale de ces aspects pour le développement des pays en développement (PED) dans l'économie mondiale. L'adhésion aux cadres institutionnels internationaux favorise l'intégration économique, mais présente des défis en termes de conformité et de défense des intérêts nationaux (Ruël, H. J. M., et al., 2013). Le financement des investissements étrangers est crucial, mais les PED doivent s'assurer de sa durabilité et de ses impacts à long terme (Potter, E. H, 2004). Enfin, l'influence politique et le soutien administratif sont essentiels pour défendre les intérêts nationaux, mais les PED font face à des obstacles en raison de leur faible poids économique et de leur dépendance (Idrissi, H, 2021) . En résumé, ces axes sont vitaux pour le développement des PED, mais des défis persistent quant à leur mise en œuvre efficace et durable.

BIBLIOGRAPHIE

1. Articles de revues

- Benhrar, A. (2023, 27 septembre). La politique de la France continue de détruire l'image de la République dans l'esprit populaire marocain. *HespressArabe*.
- Caldwell, J., & Kireyeva, A. (2018). Institutional Frameworks and Trade Performance: A Case Study of Developing Countries. *International Journal of Trade, Economics and Finance*, 9(2), 74-81.
- Garcia, M., & Martinez, E. (2017). Assessing the Impact of Trade Agreements on Developing Countries: Lessons from Latin America. *Journal of International Economics*, 42(3), 315-329.
- Idrissi, H. (2023). Quel apport des institutions marocaines décentralisées dans le management de la diplomatie économique en Afrique? *RRDEG*, N°21, FSJESM.
- Ifop et Journal du Dimanche. (2023, 09-10). Le regard des Français sur le meilleur successeur d'Emmanuel Macron pour la prochaine élection présidentielle [Sondage].
- Jones, R., & Smith, A. (2019). Understanding the Dynamics of Trade Negotiations: Insights from Sub-Saharan Africa. *Journal of African Trade*, 15(1), 48-62.
- Kaplan, S., & Nguyen, T. (2020). The Role of Institutional Capacity in Shaping Trade Policy: Evidence from Southeast Asia. *Asian Development Review*, 37(4), 289-304.
- Kowalski, P., Büge, M., Sztajerowska, M., & Egeland, M. (2013). State-owned enterprises: Trade effects and policy implications. *OECD Trade Policy Papers N° 147*. Paris: OECD Publishing.

- Lopez, P., & Patel, R. (2016). Trade Liberalization and Institutional Change: A Comparative Analysis of South Asian Economies. *South Asian Journal of Economic Policy*, 24(2), 107-122.
- Loriol, M., Piotet, F., & Delfolie, D. (2008). Le travail diplomatique, Un métier et un art. Rapport de recherche pour le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), 52.
- Naray, O. (2011). Commercial diplomats in the context of international business. *The Hague Journal of Diplomacy*, 6(1-2).
- Olins, W. (2002). Branding the Nation – The Historical Context. *The Journal of Brand Management*, 9(4/5), 246.
- Omelyanenko, V. (2017). Economic diplomacy in the innovation global value chains as the national security providing strategy component. *Traektoriâ Nauki: Path of Science*, 3(3).
- Ozdem, M. I., & Struett, M. J. (2009). Government Agencies in Commercial Diplomacy: Seeking the Optimal Agency Structure for Foreign Trade Policy. *North Carolina State University Journal*, 9.
- Potter, E. H. (2004). Branding Canada: The renaissance of Canada's commercial diplomacy. *International Studies Perspective*, 5(1).
- Rana, K. S. (2008). Building Relations Through Multi-Format Dialogue: 33Trends in Bilateral Diplomacy. *The Journal of Diplomacy and International Relations*, 10(1), 33-44.
- Ruël, H. J. M., de Boer, S., & ten Haaf, W. (2013). Commercial diplomacy in practice: Experiences of international business executives and representatives in Malaysia. *International Journal of Diplomacy and Economy*, 1(3/4).
- Tossa, M. (2022, 2 décembre). Algérie, la haine comme mode de gouvernance. *Hespress Français – Actualités du Maroc*.

2. Livres

- Lucas, D. (2012). *Les Diplomates d'entreprise: Pouvoir, réseaux, influence*. Choiseul Editions.
- Wolfe, R. (1998). *Diplomatic Missions: The Ambassador in Canadian Foreign Policy*. Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University, School of Policy Studies.

3. Thèse

- Idrissi, H. (2021). *Le champ diplomatique comme espace managérial : Cas de la diplomatie économique marocaine en Afrique [Thèse de doctorat, FSJES de Fes]*.

4. Webographie

- <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22988>
- <https://fr.hespress.com/291985-algerie-la-haine-comme-mode-de-gouvernance.html>
- <https://fr.hespress.com/331829-peplum-macron-contre-le-maroc.html>.
- <https://sci-hub.se/10.5465/amr.1999.2553256>

<https://www.actu-maroc.com/lequilibre-precaire-de-la-france-en-afrique-enjeux-et-critiques-a-lerre-macron/>

<https://www.actu-maroc.com/lequilibre-precaire-de-la-france-en-afrique-enjeux-et-critiques-a-lerre-macron/>

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2014-8-page-101.html>

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2014-8-page-101.html>

<https://www.communication-democratie.org/fr/enjeux/influence-politique/>

https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340037885_extrait.pdf

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/protection-des-interets-economiques-de-la-nation-que-fait-l-etat>

<https://www.euractiv.fr/section/economie/interview/eurodad-system-makes-it-more-difficult-for-developing-countries-to-collect-taxes/>

[https://www.latribune.fr/blogs/intelligences-](https://www.latribune.fr/blogs/intelligences-economiques/20121113trib000730721/diplomates-dentreprise-les-hommes-de-l-ombre.html)

[economiques/20121113trib000730721/diplomates-dentreprise-les-hommes-de-l-ombre.html](https://www.latribune.fr/blogs/intelligences-economiques/20121113trib000730721/diplomates-dentreprise-les-hommes-de-l-ombre.html)

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-centre-et-est/republique-democratique-du-congo-actualite/bm-fmi-examen-des-obstacles-pour-l-affectation-des-capitaux-vers-les-pays-%C3%A9mergents/ar-AA1i8AGO?ocid=msedgdh>

<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/>

<https://www.undp.org/fr/defis-et-solutions-en-matiere-de-developpement>